



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Lilian GIBOUREAU

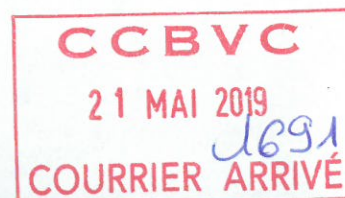
Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : [l.giboureau@inao.gouv.fr](mailto:l.giboureau@inao.gouv.fr)

N/Réf : PLU/LG/02-05-19

V/Réf : JC/LH 2019-703

Objet : Plan Local d'Urbanisme  
Commune de St Martin-Le-Beau



Communauté de Commune Bléré-Val  
de Cher  
Madame la Présidente

39 rue Gambetta

37150 BLERE

Tours, le 2 mai 2019

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 8 avril 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Martin-Le-Beau.

La commune de St Martin-Le-Beau est incluse dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Protégée (AOP) « Crémant de Loire », « Rosé de Loire », « Touraine », « Montlouis-sur-Loire » et « Sainte-Maure de Touraine », ainsi que dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Val de Loire », « Bœuf du Maine » et « Rillettes de Tours ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'AOP et les IGP concernées.

Veillez agréer, madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice de l'INAO,  
Et par délégation,  
Pascal CELLIER

Copie DDT

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE DE TOURS

12 place Anatole France

37000 TOURS

TEL : 02 47 20 58 38 / TELECOPIE : 02 47 20 92 72

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)